

[VOTRE LOGO]

remplacez ce cadre par votre en-tête

Attestation n° [...]

Établie le [JJ/MM/AAAA]

ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX

Attestation de l'entreprise — à distinguer de la DAACT (déclaration d'urbanisme du maître d'ouvrage, cerfa 13408, en mairie)

Je soussigné(e) [nom, prénom], agissant en qualité de [gérant / ...] de l'entreprise [raison sociale — SIRET — adresse],

ATTESTE que les travaux de [nature des travaux], objet du [devis n° ... du ... / marché réf. ...], réalisés pour le compte de [client] à l'adresse [adresse du chantier],

ont été **intégralement achevés** le [JJ/MM/AAAA], conformément aux documents contractuels et aux règles de l'art.

☐ **La réception a été prononcée SANS réserve** le [date].

☐ **La réception a été prononcée AVEC réserves** le [date], intégralement levées le [date] (PV de levée joint).

La présente attestation est délivrée à la demande de [client / banque / assureur / syndic] pour servir et valoir ce que de droit — notamment pour [déblocage de prêt / dossier d'assurance / ...].

Rappel — la présente attestation ne remplace ni le procès-verbal de réception (acte du maître de l'ouvrage, art. 1792-6 C. civ.) ni la DAACT, déclaration d'urbanisme que le maître de l'ouvrage dépose en mairie (cerfa 13408).

Fait à [ville], le [date].

POUR L'ENTREPRISE — signature et cachet

Nom, date et signature :

L'attestation de fin de travaux — bien s'en servir

- **Trois documents, trois rôles** — le PV de réception est l'acte JURIDIQUE du client (départ des garanties) · cette attestation est la déclaration de L'ENTREPRISE (banque, assureur, syndic) · la DAACT est la déclaration D'URBANISME du client en mairie (cerfa 13408). Ne les confondez jamais — et ne signez jamais « pour » le client.
- **Quand la délivrer** — au déblocage des derniers fonds d'un prêt travaux, pour un dossier d'assurance (dommages-ouvrage, sinistre), pour un syndic ou un notaire — toujours APRÈS réception, réserves levées.
- **Ce qu'elle n'est pas** — elle ne certifie pas la conformité d'urbanisme (c'est la DAACT), et ne vaut pas réception : sans PV signé, attester « la fin des travaux » vous expose.
- **Le trio gagnant** — PV de réception + PV de levée + attestation = le dossier de fin de chantier complet, prêt pour la libération de la retenue et le DGD.

Généré à la main aujourd'hui. Généré automatiquement demain ?

WHY Manager garde le fil de chaque affaire : réception, réserves, levée, retenue de garantie, DGD — rien ne se perd — why.eu

Modèle indicatif vérifié au 21/08/2026 (art. 1792 à 1792-6 C. civ., L.231-8 CCH, jurisprudence Cass. 3e civ.). Marchés publics : régime CCAG (art. 41 s.). Ne constitue pas un conseil juridique.